

BIENVENUE AU PARC CANIN

DE NAPIERVILLE

ACCÈS AUTORISÉ TOUS LES JOURS DE 6H À 22H



RÈGLEMENTS

- Être âgé de 14 ans et plus ou être accompagné d'un adulte ;
- Les portes du parc canin doivent demeurer fermées en tout temps ;
- Chaque utilisateur du parc est responsable du comportement de son animal. Ainsi, s'il y a nuisance quant à la sécurité des autres usagers, il sera tenu responsable et le droit d'accès aux installations lui sera retiré ;
- L'utilisateur du parc ne peut avoir plus de deux chiens à la fois sous sa responsabilité ;
- Chaque chien doit être sous surveillance constante ;
- Les chiens qui accèdent au parc doivent être en santé et leurs vaccins doivent être à jour (vaccins de base et rage) ;
- Le propriétaire de l'animal doit être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les blessures et les dommages que son chien pourrait causer ;
- Chaque chien doit être titulaire d'une licence délivrée par une autorité municipale et porter la médaille à cet effet ;
- En tout temps, l'usager se doit de respecter le règlement régissant l'utilisation du parc canin, disponible dans la section « Règlements » du site internet de la municipalité de Napierville.

INTERDITS À L'INTÉRIEUR DU PARC CANIN

- Tout autre animal qu'un chien ;
- Les chiens de moins de 4 mois ;
- Les chiens dressés pour l'attaque et la protection ou ayant démontré de l'agressivité ;
- Les chiens en rut et/ou atteints de maladies contagieuses ou parasitaires ;
- Tout objet présentant un risque pour la sécurité des personnes et des chiens ou susceptible d'endommager le parc canin ;
- La nourriture, les jouets, les bâtons ou tout autre objet pouvant servir de jeux ;
- Les poussettes pour enfants, vélos ou autres objets similaires ;
- La consommation de drogue et de boissons alcoolisées.

DEVOIRS DU GARDIEN D'UN CHIEN

- Tenir le chien en laisse tant et aussi longtemps que celui-ci n'est pas à l'intérieur du parc ;
- Être dans le parc canin en même temps que son chien, le surveiller et le maîtriser en tout temps ;
- Utiliser les moyens nécessaires pour empêcher son chien d'incommoder les autres usagers ainsi que leur chien ;
- Ramasser les excréments de son animal et les jeter à l'endroit prévu à cet effet.



En cas d'urgence médicale, veuillez composer le 911.
Pour mentionner un bris ou pour toute question en lien avec le parc canin, veuillez communiquer avec la municipalité de Napierville, au 450 245-7210.

